

Délibération N° DEL-2021-037

Le mardi 13 avril 2021 à dix-sept heures et trente minutes se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 7 avril 2021, dans la Grande Salle de la Mairie, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, M. Thierry BAILLET, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, Mme Christelle BRUNET, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, Mme Olivia BOULANGER, Mme Zelinda SCHALLER, M. Chaarani MROIVILI, M. Patrick DUBOIS, M. Eric CORREIA, M. Benoît LASCOUX, Mme Delphine BONNIN-GERMAN, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Martiale ROBERT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Thierry DELAITRE.

Dépôts de pouvoir : M. Erwan GARGADENNEC donne procuration à M. Guillaume VIENNOIS, Mme Bernadette AUPETIT donne procuration à M. Jonathan WEINBERG, Mme Mary-Line COINDAT donne procuration à M. Eric CORREIA.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	33	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Guillaume VIENNOIS est désigné secrétaire de séance.

Finances

6. Actualisation de l'autorisation de programme et des crédits de paiement relative au financement du programme de l'OPAH-RU sur le centre-ville

Rapporteur : Marie-Françoise FOURNIER

Par délibération n° DEL-2020-008 du 20 janvier 2020, les membres du Conseil municipal ont approuvé, une autorisation de programme et crédits de paiement relative au financement du programme de l'OPAH-RU du centre ancien de la Ville (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain).

Elle prenait la forme suivante :

Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)				
	2020	2021	2022	2023	2024
392 900	40 800	68 500	85 300	102 100	96 200

Aussi, la convention de cette OPAH-RU ayant été signée en 2021, le 14 janvier, il convient de décaler les crédits de paiement d'un an comme suit :

Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)				
	2021	2022	2023	2024	2025
392 900	40 800	68 500	85 300	102 100	96 200

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- de se prononcer sur la modification de l'autorisation de programme et de la répartition des crédits de paiement comme indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- de préciser que les reports des crédits de paiement se feront automatiquement sur les crédits de paiement de l'exercice n + 1.

adoptée à l'unanimité
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,




Marie-Françoise
FOURNIER